



Paris, le 21/02/2007

Les Groupes VOLKSWAGEN France et CFF Recycling, acteurs de la chaîne de traitement des véhicules hors d'usage (VHU), dévoilent leur stratégie commune pour atteindre les objectifs fixés par le décret N° 2003-727 relatif à la construction des véhicules et à l'élimination des véhicules hors d'usage, pour les marques fabriquées par le constructeur allemand.

En signant un protocole d'accord qui réunit les deux Groupes, CFF RECYCLING et Groupe VOLKSWAGEN France s'engagent à créer une synergie d'action modèle pour le recyclage automobile.

La sensibilité du grand public pour la protection de l'environnement progresse en France à grande vitesse. Pour beaucoup d'industriels cette préoccupation a été intégrée depuis bien longtemps dans leur stratégie d'avenir et de développement. La récente prise de conscience collective a convaincu l'ensemble des représentants politiques de s'impliquer afin de limiter les nuisances créées par l'industrialisation, l'expansion des ventes de l'automobile et des différents biens de consommations (appareils électriques et électroniques...). Ainsi, depuis le début de l'année, la France s'est équipée de plusieurs dispositifs visant à promouvoir le recyclage des produits en fin de vie par filière, tels que les déchets électroniques ou industriels, les batteries, les pneumatiques et l'automobile elle-même.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la France applique la nouvelle réglementation qui fixe les règles et objectifs de la filière de recyclage de l'automobile. Les possesseurs des véhicules en fin de vie sont appelés à ramener leurs véhicules uniquement sur des plates-formes disposant d'un agrément préfectoral nécessaire pour le traitement de leur véhicule en vue de sa destruction. Désormais seuls les broyeurs agréés sont habilités pour assurer la destruction physique des véhicules et en confirmer la destruction administrative. Ils contribuent aussi à l'atteinte des objectifs de recyclage de 85% du poids des véhicules à réaliser selon la loi pour la fin 2007 et de 95 % à terme.

Pour le Groupe Volkswagen AG, 1^{er} groupe automobile européen, la protection de l'environnement joue un rôle important dans le processus de fabrication d'un véhicule; de sa conception jusqu'à sa fin de vie et son recyclage. Il s'agit de s'assurer que les matériaux utilisés n'entraînent pas de nuisances pour l'homme et pour l'environnement ni pendant l'utilisation, ni en fin de vie de l'automobile. Aussi, afin d'augmenter la quantité de matières premières issues des déchets automobiles Volkswagen AG a développé un procédé de traitement spécifique qui permet le recyclage des matières contenues dans les résidus de broyage.

En France, son Importateur pour les marques Volkswagen, Audi, Seat, Skoda et Volkswagen Utilitaires a contribué à ces efforts et encouragé la création de filières de valorisation et de recyclage des déchets automobiles. Son programme « Charteco » est même devenu une référence en la matière, parmi les réseaux de réparateurs agréés.

Depuis 1956, date de sa création, CFF RECYCLING est devenu l'un des leaders mondiaux du recyclage des biens de consommation et d'équipements en fin de vie. Avec plus de 115 sites en France, 25 filiales dans le monde et 3500 personnes, il représente aujourd'hui un partenaire sérieux et reconnu au service des industriels et des collectivités locales. CFF RECYCLING dispose de moyens industriels et logistiques puissants, intégrant toutes les étapes de la valorisation des déchets, depuis leur collecte jusqu'à la commercialisation des produits recyclés et ce, pour plusieurs filières de traitement : ferrailles, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc, inox...), plastiques, pneumatiques... Chaque année, CFF RECYCLING traite plus de 6,5 millions de tonnes de déchets métalliques et composants dont elle extrait 5,5 millions de tonnes de ferrailles et 500.000 tonnes de métaux non ferreux.

En France, 40% de leur approvisionnement est représenté par les véhicules en fin de vie.

CFF RECYCLING a toujours été soucieuse de répondre à la demande de recyclage des industriels, dont les constructeurs automobiles préoccupés de la fin de vie de leurs produits.

Les sites de broyage appartenant à CFF RECYCLING ont déjà obtenu les agréments nécessaires. C'est la raison pour laquelle les deux Groupes ont décidé de mettre en commun en France toute leur expertise dans la traçabilité des véhicules réceptionnés, la valorisation des ferrailles, des métaux non-ferreux et des polymères.

Cette heureuse initiative se fixe aussi comme objectif l'information des possesseurs des véhicules des marques fabriquées par le constructeur VOLKSWAGEN des efforts entrepris en commun pour assurer le recyclage des véhicules en fin de vie conformément à la nouvelle réglementation.

Contacts presse

Groupe VOLKSWAGEN France :

Responsable relations presse service : Xavier Roby : Tél . 03 23 73 54 06 / xavier.robby@gr-vw.fr

Responsable Environnement : Constantin Voluntaru : Tél. 03 23 73 57 12 / constantin.voluntaru@gr-vw.fr

CFF RECYCLING :

Manuel BURNAND : Tél. 01 44 75 40 15 / mburnand@fr.cffrecycling.com

Directeur Environnement – Recherche et développement